



Número de Révision: 004.1

Date de sortie: 05/22/2025

1. IDENTIFICATION

| | | | |
|---|--|-----------------------|--|
| Désignation de l'article: | LOCTITE PE 3141 A POTTING EPOXY known as Loctite(R) Encap(R) 3141 Epoxy Resin | Numéro IDH: | 233530 |
| Type de produit/utilisation recommandée: | Résine époxyde | numéro d'item | 39947 |
| Restriction d'utilisation: | Non identifié | Région: | Canada |
| Raison sociale: | Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3 | Votre contact: | Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

| VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE | |
|--|--|
| DANGER: | H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H372 - RISQUE AVERE D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE. |

| CLASSE DE RISQUE | CATEGORIE DE RISQUE |
|---|---------------------|
| IRRITATION CUTANEE | 2 |
| IRRITATION DES YEUX | 2A |
| SENSIBILISATION DE LA PEAU | 1 |
| TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES | 1 |

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Numéro IDH: 233530

Nom du produit: LOCTITE PE 3141 A POTTING EPOXY known as Loctite(R) Encap(R) 3141 Epoxy Resin

| | |
|----------------------|---|
| Prévention: | P260 - Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. |
| Intervention: | P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P314 - Consulter un médecin en cas de malaise. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Stockage: | Non prescrit |
| Élimination: | P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux. |

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Substances dangereuses | Numéro CAS | Poids %* |
|---|------------|----------|
| Epichlorohydrin-4,4'-isopropylidene diphenol resin | 25068-38-6 | 30 - 60 |
| Quartz (SiO ₂) particules respirables (RCS) >=10% | 14808-60-7 | 30 - 60 |
| Carbonate de calcium | 471-34-1 | 10 - 30 |
| Phenol polymerise avec le formaldéhyde, ether glycidyle | 28064-14-4 | 0.1 - 1 |
| Diglycidyl éther de néopentylglycol | 17557-23-2 | 0.1 - 1 |
| Noir de carbone | 1333-86-4 | 0.1 - 1 |
| Quartz (SiO ₂) | 14808-60-7 | 0.1 - 1 |

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

| | |
|-------------------------------|---|
| Inhalation: | Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. |
| Contact avec la peau: | Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser. |
| Contact avec les yeux: | Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin. |

| | |
|--|--|
| Ingestion: | NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé): | Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques. |
| Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire: | Non disponible |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|---|
| Moyen d'extinction approprié: | Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone. |
| Agents extincteurs inappropriés: | Non disponible |
| Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. |
| Feu inhabituel ou risques d'explosion: | Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée. |
| Produit ou gaz issus de la combustion: | Oxydes de carbone. Résines phénoliques. Composés halogénés. Vapeurs irritantes. |

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

| | |
|--|---|
| Mesures de protection de l'environnement: | Ne pas laisser le produit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau. |
| Méthodes de nettoyage: | Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|----------------------|--|
| Manipulation: | Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Assurer une ventilation adéquate. Garder le récipient fermé. |
| Stockage: | Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Protéger contre la lumière solaire. |

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

| Substances dangereuses | ACGIH TLV | OSHA PEL | AIHA WEEL | Autre |
|---|---|---|-----------|-------|
| Quartz (SiO ₂) particules respirables (RCS) >=10% | 0.025 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire. | 0.05 mg/m ³ TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m ³ OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m ³ PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m ³ TWA Respirable. | Rien | Rien |
| Carbonate de calcium | 10 mg/m ³ TWA poussière totales 3 mg/m ³ TWA particules alvéolaires 10 mg/m ³ TWA particules inhalables | 15 mg/m ³ PEL poussière totales 5 mg/m ³ PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m ³ TWA poussière totales 50 MPPCF TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 5 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m ³ PEL poussière totales 5 mg/m ³ PEL Fraction alvéolaire. | Rien | Rien |
| Noir de carbone | 3 mg/m ³ TWA Fraction inhalable. | 3.5 mg/m ³ PEL 5 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m ³ TWA poussière totales | Rien | Rien |
| Quartz (SiO ₂) | 0.025 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire. | 0.05 mg/m ³ TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m ³ OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m ³ PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m ³ TWA Respirable. | Rien | Rien |

Remarques sur la conception des installations techniques:

Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.

Protection de la peau: Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

| | |
|---|-----------------------------------|
| Etat physique: | Liquide |
| Couleur: | Noir |
| Odeur: | d'Aromatique |
| Seuil de détection d'odeur: | Non disponible |
| Valeur pH: | Non disponible |
| Pression de vapeur: | Non disponible |
| Point / zone d'ébullition: | > 149 °C (> 300.2 °F) |
| Point/domaine de fusion: | Non disponible |
| Densité/Densité relative:: | 1.6 |
| Densité de vapeur relative: | Non disponible |
| Point d'éclair: | 249 °C (480.2 °F) Coupelle fermée |
| Inflammable/Limites inférieures d'explosion: | Non disponible |
| Inflammable/Limites supérieures d'explosion: | Non disponible |
| Température d'auto-inflammation: | Non disponible |
| Inflammabilité: | Non applicable |
| Taux d'évaporation: | Non disponible |
| Solubilité: | Insoluble Eau |
| Coefficient de partage (value logarithmique):: | Non disponible |
| Teneur VOC: | < 1 %; < 10 g/l |
| Viscosité dynamique: | Non disponible |
| Viscosité cinématique: | Non disponible |
| Caractéristiques de la particule: | Non disponible |
| Température de décomposition: | Non disponible |

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|---|---|
| Stabilité: | Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation. |
| Réactions dangereuses: | Néant dans des conditions normales de traitement. |
| Produits de décomposition dangereux: | Oxydes de carbone. Résines phénoliques. Vapeurs irritantes. |
| Produits incompatibles: | Oxydants. Acides. Bases. Amines. |
| Réactivité: | Non disponible |
| Conditions à éviter: | Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles. Protéger contre la lumière solaire. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

| | |
|-------------------------------|--|
| Inhalation: | L'abrasion de la matière durcie, par ponçage ou meulage par exemple, peut dégager des particules respirables de quartz de silice, un risque de cancer par inhalation. L'utilisation normale du produit ne cause pas un tel dégagement. L'inhalation des vapeurs ou des buées de ce produit peut irriter le système respiratoire. |
| Contact avec la peau: | Peut causer une réaction allergique de la peau. Entraîne une irritation de la peau. |
| Contact avec les yeux: | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Ingestion: | Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion. |

| Substances dangereuses | LC50s et LD50s |
|---|--|
| Epichlorohydrin-4,4'-isopropylidene diphenol resin | Rien |
| Quartz (SiO ₂) particules respirables (RCS) >=10% | Rien |
| Carbonate de calcium | Oral LD50 (Rat) = 6,450 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 6,450 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 3 mg/l |
| Phenol polymerise avec le formaldéhyde, ether glycidyle | Rien |
| Diglycidyl éther de néopentylglycol | Rien |
| Noir de carbone | Oral LD50 (Rat) = > 8,000 mg/kg |
| Quartz (SiO ₂) | Rien |

| Substances dangereuses | Effets immédiats sur la santé | Effets retardés sur la santé | Effets chroniques sur la santé |
|---|-------------------------------|------------------------------|---|
| Epichlorohydrin-4,4'-isopropylidene diphenol resin | Irritant | Allergène | |
| Quartz (SiO ₂) particules respirables (RCS) >=10% | | | |
| Carbonate de calcium | Poussières nuisibles | | |
| Phenol polymerise avec le formaldéhyde, ether glycidyle | Irritant | Allergène | |
| Diglycidyl éther de néopentylglycol | Irritant | Allergène | Sang Moelle osseuse Système immunitaire Reproductif |
| Noir de carbone | | | Respiratoire Quelques éléments de preuve de cancérogénicité |
| Quartz (SiO ₂) | | | Système immunitaire Poumon Quelques éléments de preuve de cancérogénicité |

| Substances dangereuses | NTP cancérogène | IARC cancérogène | OSHA cancérogène (Spécifiquement réglementé) |
|---|---|------------------|--|
| Epichlorohydrin-4,4'-isopropylidene diphenol resin | Non | Non | Non |
| Quartz (SiO ₂) particules respirables (RCS) >=10% | Connu pour être cancérogène pour l'homme. | Groupe 1 | Oui |
| Carbonate de calcium | Non | Non | Non |
| Phenol polymerise avec le formaldéhyde, ether glycidyle | Non | Non | Non |
| Diglycidyl éther de néopentylglycol | Non | Non | Non |
| Noir de carbone | Connu pour être cancérogène pour l'homme. | Groupe 2B | Non |
| Quartz (SiO ₂) | Connu pour être cancérogène pour l'homme. | Groupe 1 | Oui |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bisphenol-A Epichlorhydrin resin)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3082
Groupe d'emballage: III

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Bisphenol-A Epichlorhydrin resin)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3082
Groupe d'emballage: III
Polluant marin: Bisphenol-A Epichlorhydrin resin

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 9

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 05/22/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.